



Assemblée générale

Distr. générale
9 septembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 77 c) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale : Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Ces six dernières années, le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique a connu de grosses difficultés financières du fait de l'insuffisance des contributions volontaires pour financer ses dépenses administratives et opérationnelles. Le Centre a fonctionné sans directeur de juillet 1992 à 1998, année où, en application de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1997, le Secrétaire général a nommé un directeur à titre de première mesure de revitalisation du Centre. Après avoir pris ses fonctions en décembre 1998, le Directeur a déployé d'importants efforts de collecte de fonds et a mis au point un programme d'activités qui a été approuvé par le Groupe des États africains de l'Organisation des Nations Unies.

Au cours de la période considérée, le Centre a appuyé des activités menées par des pays africains dans le domaine de la paix et de la sécurité, parmi lesquelles la destruction d'armes au Libéria et l'organisation de pourparlers de paix entre le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni qui ont débouché sur la signature d'un accord de paix le 7 juillet 1999 sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En tant que cadre opérationnel et directeur du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED), le Centre a prêté un appui aux fins de l'application du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest (voir A/53/179, annexe I). Il a également

* A/54/150.

participé à plusieurs conférences et séminaires, y compris la trente-cinquième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue à Alger. Il a participé à l'organisation des activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale. Il a en outre aidé le Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU à organiser à Lomé un atelier sur le trafic des armes légères en Afrique. Enfin, il a coordonné les activités et efforts déployés par des organisations de la société civile et des établissements de recherche dans le domaine de la paix et du désarmement.

Bien qu'un certain nombre d'États Membres aient annoncé qu'ils verseraient des contributions financières à l'appui de l'exécution du programme d'activités du Centre, celui-ci continue de connaître de graves difficultés financières et opérationnelles qui entravent son bon fonctionnement. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres qui ont déjà fait des contributions au Centre et réitère l'appel lancé aux États Membres ainsi qu'aux fondations et aux organisations gouvernementales internationales pour qu'ils versent des contributions volontaires qui permettront de revitaliser le Centre, de renforcer ses programmes et de faciliter l'exécution de ceux-ci.

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui couvre la période allant de juillet 1998 à août 1999, est soumis en application de la résolution 53/78 C du 4 décembre 1998, dans laquelle l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-quatrième session des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. Il est également présenté en application de la résolution 53/78 F du 4 décembre 1998 intitulée «Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement», par laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de fournir, dans la limite des ressources existantes, tout l'appui nécessaire aux centres régionaux pour leur permettre d'exécuter leurs programmes d'activités et de lui présenter à sa cinquante-quatrième session un rapport sur l'application de la résolution.

II. Fonctionnement du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

2. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a été établi en 1986 en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1985. Son siège est à Lomé. Il relève du Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU, qui assure la supervision et la coordination des apports des organes, programmes et organismes des Nations Unies aux activités du Centre.

3. Pendant plus de six ans, faute de ressources financières suffisantes, le Centre a fonctionné au ralenti et sans directeur. Le 1er décembre 1998, le Secrétaire général, en application de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, a nommé un directeur à titre de première mesure de revitalisation du Centre. En février 1999, le Directeur a présenté au groupe des États africains de l'Organisation des Nations Unies un programme de travail en faveur de la revitalisation. Ce programme, examiné et approuvé par le groupe des pays africains, porte sur les trois domaines de priorité suivants : appui aux initiatives de paix en Afrique; limitation des armes et désarmement; information, recherche et publication.

III. Objectifs et activités du Centre

4. Le Centre a continué de s'acquitter de son mandat tel qu'exposé dans la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, à savoir, fournir aux États membres de la région

africaine, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils font en vue de mener dans la région une action de paix, de limitation des armements et de désarmement en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et coordonner les activités régionales entreprises en Afrique dans le cadre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement.

5. Au cours de la période considérée, malgré des difficultés financières, le Centre a continué de s'acquitter autant que possible de son mandat en appuyant les efforts visant à favoriser la compréhension et la coopération entre les pays africains dans les domaines de la paix, du désarmement et de la sécurité. Il a de même resserré ses liens et renforcé sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des établissements universitaires et de recherche.

6. Le Centre a continué de publier et de diffuser son bulletin bilingue trimestriel *African peace building*/Bulletin africain de la paix, qui traite en particulier des questions intéressant la paix, la sécurité, le désarmement et des domaines apparentés, essentiellement du point de vue du continent africain.

7. Dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le Centre a aidé le Département des affaires de désarmement à organiser un séminaire sous-régional en Afrique centrale pour former des formateurs à des mesures concrètes de désarmement en faveur de la consolidation de la paix. Le séminaire, conçu à l'intention de hauts responsables civils et militaires, s'est déroulé du 27 au 31 juillet 1998 à Yaoundé. Il a été financé grâce à des contributions volontaires du Gouvernement allemand. Le Centre régional et l'International Centre for Convention de Bonn ont prêté un appui fonctionnel dans le cadre de ce séminaire.

8. Du 26 au 30 octobre 1998, le Centre a également prêté un appui fonctionnel et administratif à la dixième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue à Yaoundé.

9. Du 22 au 24 mars 1999, le Centre a organisé, en collaboration avec le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Bamako et le secrétariat exécutif de la CEDEAO, une réunion ministérielle visant à définir les modalités d'application du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest (voir A/53/179, annexe I) tel que préconisé par le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED). Les partici-

pants ont adopté un plan d'action pour le PCASED et une déclaration condamnant le nombre croissant d'enfants soldats dans la région. Le plan d'action, qui vise à contrôler avec efficacité le trafic des armes légères en Afrique de l'Ouest, porte sur les domaines prioritaires suivants : promotion d'une culture de la paix; renforcement des contrôles aux frontières; actualisation et harmonisation des législations nationales concernant le port d'armes; création d'un registre et d'une base de données sur les armes légères; mise en place de programmes de formation à l'intention des organismes chargés de l'application de la loi et des forces de sécurité; création de commissions nationales de lutte contre le trafic des armes de petit calibre; renforcement du rôle des organisations de la société civile; instauration d'un dialogue avec les fabricants et fournisseurs d'armes; et, lorsque cela est possible, collecte et destruction des stocks d'armes.

10. Le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement est un projet régional du PNUD exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Le Centre sert de cadre opérationnel et directeur pour le PCASED. Plusieurs organismes des Nations Unies et départements de l'Organisation apportent leur contribution, par l'intermédiaire du Centre, pour garantir le succès du Programme. En coordination avec le secrétariat exécutif de la CEDEAO, le Directeur du Centre veille à l'application du moratoire de la façon suivante : en fournissant des conseils techniques aux fins de l'application effective du moratoire; en étendant les objectifs et idéaux du moratoire à d'autres pays africains intéressés; en définissant les orientations générales du PCASED; et en appuyant les activités de plaidoyer et de mobilisation des ressources.

11. En avril, le Centre a commencé à collaborer avec le Ministère togolais de la défense pour créer une commission nationale de lutte contre le trafic des armes de petit calibre au Togo, comme préconisé par le Conseil des ministres de la CEDEAO à sa réunion du 22 au 24 mars 1999. En mai, il a établi des contacts avec le Gouvernement tchadien en vue de mettre en oeuvre l'une des recommandations concrètes formulées par la Mission consultative du Secrétaire général sur la prolifération des armes légères dans la sous-région du Sahara et du Sahel, qui s'était déroulée en 1995.

12. Le 5 mai, le Centre a organisé à Genève, en collaboration avec l'Initiative norvégienne concernant les transferts d'armes de petit calibre et le Centre international Henri Dunant pour le dialogue humanitaire, des consultations internationales visant à mobiliser un appui en faveur du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest et du PCASED. Le Président du Mali, M. Alpha Konare, et le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, M. Lansana Kouyaté, ont prononcé des

discours liminaires. Le Directeur du Centre a fait un exposé sur l'utilisation du PCASED en tant qu'instrument de désarmement.

13. Les 24 et 25 mai 1999, le Centre a participé en tant qu'observateur à la réunion ministérielle de la CEDEAO chargée d'examiner les situations politiques qui avaient conduit à des coups d'État au Niger le 29 avril et en Guinée-Bissau le 6 mai 1999.

14. Le 25 mai 1999, le Directeur du Centre a participé en tant qu'observateur au débat du Comité ministériel de sept membres chargé du processus de paix en Sierra Leone. Le débat a précédé l'ouverture des pourparlers entre le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni de Foday Sankoh.

15. En juin, le Centre a continué de participer aux pourparlers entre le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni. Il a participé aux travaux du comité des affaires militaires, et notamment aux débats sur la démobilisation, le désarmement et la réinsertion socioéconomique des ex-combattants et la réorganisation des forces militaires et de sécurité. Le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni ont signé un accord de paix le 7 juillet 1999.

16. Le 10 juin, le Directeur du Centre, à l'invitation de la CEDEAO et du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria, a mené une mission de deux jours à Monrovia avec le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, après l'annonce faite par le Gouvernement libérien qu'il détruirait quelque 31 000 armes et environ 2 millions de munitions qui avaient été collectées lors du processus de paix dans le pays en 1997. La mission avait pour objet d'étudier, en collaboration avec le Comité spécial créé par le Gouvernement libérien, les modalités pratiques de destruction des armes et de rechercher des sources de financement. Plusieurs réunions se sont tenues pour définir les grandes lignes du processus de destruction. On a convenu que celui-ci se déroulerait en deux phases : le gros des armes serait détruit au cours de la première phase qui durerait trois semaines, à compter du 10 juin; au cours de la deuxième phase, le 26 juillet, on mettrait le feu à un nombre symbolique d'armes pour commémorer l'indépendance du Libéria (voir aussi, plus loin, par. 21). On a également décidé de créer une équipe technique composée de représentants du Gouvernement libérien, de la CEDEAO et du PCASED de l'Organisation des Nations Unies. Le Centre a été chargé de définir les modalités qui permettront à l'ONU et à la CEDEAO de certifier que les armes ont bien été détruites. Le Directeur du Centre a également été chargé de coordonner les travaux de l'équipe technique, comme convenu lors de la réunion du 10 juin.

17. En juin, le Centre a lancé un projet concernant le problème des enfants soldats en Afrique, qui se déroulera en trois phases en collaboration avec l'UNICEF et le Bureau du Représentant spécial pour la protection des enfants en période de conflit armé. La première phase, pour laquelle des fonds ont été obtenus, comprendra la réalisation d'études de cas au Soudan, au Mozambique, en Sierra Leone et au Libéria.

18. Toujours en juin, dans le cadre du PCASED, le Centre a également entrepris d'évaluer les besoins techniques et opérationnels pour la création d'une base de données sur les armes en Afrique, qu'il gérerait lui-même. Cette base de données concernerait d'abord les pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont manifesté une très forte volonté politique et où des mesures de désarmement ont été prises dans le cadre du moratoire de la CEDEAO. Un atelier d'experts sera organisé les 23 et 24 septembre 1999 à Accra pour définir les modalités opérationnelles de la base de données et la nature et le type de données qu'elle comportera. Participeront à cet atelier des États membres de la CEDEAO, des représentants d'autres gouvernements intéressés, des représentants de l'OUA, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale, et des représentants d'établissements de recherche et d'organisations de la société civile.

19. Du 28 au 30 juin, à l'invitation du Gouvernement suisse, le Directeur du Centre a participé à Baden (Suisse) à un atelier consacré au partenariat pour la paix et aux aspects industriels de la prolifération des armes de petit calibre. Il y a fait un exposé sur les effets de la prolifération des armes de petit calibre en Afrique centrale. L'atelier a été organisé par les Gouvernements suisse et allemand.

20. Du 12 au 15 juillet, le Directeur du Centre a participé à la trente-cinquième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à Alger. Les participants à la Conférence ont notamment débattu de questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique, ont mis en évidence le rôle du Centre et ont insisté sur la nécessité de le revitaliser, y compris de resserrer sa coopération avec l'OUA. La Conférence a également permis au Directeur du Centre de s'entretenir avec plusieurs hauts responsables africains de questions relatives au Centre et au rôle de celui-ci dans les domaines de la paix, du désarmement et de la sécurité en Afrique.

21. En juillet, le Centre, en collaboration avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria, a continué d'assurer le suivi avec le Gouvernement libérien de la destruction des armes collectées lors du processus de paix dans ce pays. Le 26 juillet, pour commémorer l'indépendance du Libéria, un bûcher, symbolisant une flamme d'espoir pour le peuple libérien et constitué de

1 500 armes, a été allumé à Monrovia pour réaffirmer haut et fort l'attachement du Libéria à la paix. Trois chefs d'État africains (Mali, Nigéria et Sierra Leone), deux Premiers Ministres (Mauritanie et Togo) et des ministres d'une dizaine d'autres pays ont assisté à cette cérémonie. Le Centre finance actuellement la réalisation d'un documentaire vidéo sur l'ensemble de cette opération, avec l'appui de l'Initiative norvégienne concernant les transferts d'armes de petit calibre (NISAT) et le PNUD.

22. Toujours dans ce contexte, le Centre a organisé le 27 juillet, en coopération avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria, un forum sur la paix au Libéria, au cours duquel ce pays a lancé un programme d'éducation à la paix à l'intention des écoles et des collèges.

23. Le Centre a également mis au point un projet de transformation des armes détruites en outils agricoles, projet dont il assure actuellement le suivi. Le projet est exécuté par l'Agence de coopération technique GTZ/Libéria dans le cadre des activités du PCASED menées dans les pays ayant subi des conflits.

24. Du 19 au 22 juillet, le Directeur du Centre a participé à Yaoundé à un séminaire de haut niveau pour l'Afrique centrale consacré à l'examen du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318). Il y a fait un exposé au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Les débats ont porté sur les thèmes suivants : la typologie des conflits et des crises en Afrique centrale, les mécanismes et modalités de règlement pacifique des conflits et des crises, les mesures concrètes de prévention des conflits en Afrique centrale, le rétablissement et le maintien de la paix en Afrique centrale, les mesures de renforcement de la paix, la promotion du droit humanitaire, la bonne gestion des affaires publiques et le développement durable. Le séminaire a été organisé par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Le Directeur a également participé à la onzième réunion d'experts du Comité permanent, tenue à Yaoundé les 21 et 22 juillet.

25. Du 2 au 4 août, le Centre a aidé le Département des affaires de désarmement à organiser à Lomé un atelier régional sur le trafic d'armes de petit calibre en Afrique. Cet atelier a été organisé en application de la résolution 53/77 T du 4 décembre 1998, dans laquelle l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de tenir de larges consultations sur la question du trafic d'armes légères.

26. L'atelier a été ouvert par le Premier Ministre de la République togolaise, M. Eugène Koffi Adoboli. M. William

A. Eteki-Mboumoua, ancien Secrétaire général de l'OUA et Chef de la mission consultative des Nations Unies sur la prolifération des armes légères dans la région du Sahara et du Sahel, mission dépêchée en 1994-1995 par le Secrétaire général, a également prononcé un discours liminaire. Le Directeur du Centre a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.

27. L'atelier, qui a rassemblé des représentants de pays africains et d'organisations régionales et sous-régionales intéressées, d'organisations non gouvernementales et d'établissements de recherche, a permis de débattre pendant trois jours des questions suivantes : a) l'ampleur et l'étendue du phénomène de trafic d'armes légères; b) les mesures permettant de lutter contre le trafic et la circulation d'armes légères, y compris celles adaptées au contexte local; et c) le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la collecte, la collation, l'échange et la diffusion d'informations sur le trafic d'armes légères.

28. Le Centre a également continué de diffuser des documents d'information, publiés par le Secrétariat de l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies, sur le désarmement et des questions connexes.

29. Les personnes qui ont visité le siège du Centre y ont reçu des informations orales sur les questions intéressant le désarmement et la paix, et des documents y afférents. Au cours de la période considérée, le Centre a reçu des délégations composées de personnalités politiques, de diplomates, d'universitaires et d'autres personnalités éminentes.

30. La bibliothèque de documentation et de références du Centre a continué de recevoir des publications de pays africains et d'ailleurs. Elle accueille un grand nombre d'étudiants et de chercheurs. Afin d'enrichir sa bibliothèque, le Centre a continué de nouer des liens avec des établissements universitaires et de recherche pour échanger des documents.

31. De plus, le Centre a tenu des consultations avec un certain nombre de pays africains en vue d'appliquer les dispositions et recommandations touchant au désarmement et à la sécurité formulées dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. À cet égard, des dispositions sont actuellement prises pour organiser dans les prochains mois un atelier sur l'application des embargos sur les armes et les moyens pratiques de réduire les budgets de la défense et de ne pas augmenter les dépenses militaires au cours des 10 prochaines années en Afrique.

IV. Effectifs, situation financière et administration

32. Depuis décembre 1998, la gestion du Centre est assurée par le nouveau Directeur. Toutefois, les difficultés financières persistantes du Centre ne lui permettent pas de fonctionner à pleine capacité pour exécuter son programme d'activité. Le bon fonctionnement du Centre est également entravé par le manque de fonds permettant de financer les dépenses opérationnelles. En conséquence, le Centre continue de fonctionner avec un effectif minimal composé d'agents des services généraux recrutés au niveau local.

33. Dès son entrée en fonctions, le Directeur du Centre a entrepris de collecter des fonds en se rendant en Allemagne, en Autriche, aux États-Unis, en France, au Japon, en Norvège et en République de Corée. Il a également établi des contacts avec les ambassades de plusieurs pays donateurs à Lomé. À ce jour, des contributions volontaires d'un montant de 34 685 dollars ont été reçues. En outre, le Gouvernement japonais a versé 50 000 dollars à l'appui des activités du Centre touchant au désarmement. Le Secrétaire général remercie les Gouvernements italien, japonais, norvégien et suédois de leurs généreuses contributions, et le Gouvernement togolais du soutien apporté au Centre. Des informations sur le fonds d'affectation spéciale pour le Centre seront fournies dans un additif au présent rapport.

34. À la suite de discussions avec l'ambassade d'Allemagne à Lomé concernant un projet du Centre visant à créer une bourse en faveur de la paix et du désarmement en Afrique, le Gouvernement allemand envisage de verser une contribution volontaire aux fins de la réalisation de ce projet.

35. Le Centre continuant de souffrir d'une grave crise financière, le Secrétaire général appuie sans réserve et réitère les appels lancés par l'Assemblée générale aux États Membres, aux organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et aux particuliers pour qu'ils versent des contributions volontaires qui permettent au Centre de poursuivre avec efficacité ses opérations.